

<b>CAPD</b> 2022 - 2023	<b>Recours temps partiel et congé de formation</b>	13.06.2023
----------------------------	--	------------

<b>Administration</b>		
DASEN	IEN-A	SG
Chef-adjoint à la DPE5	IEN ASH	IEN Poitiers Nord
Mme Prada	Mme Boisgrollier	

<b>Organisations syndicales</b>		
<b>FSU x 5 / 6</b>	<b>FO x 2 / 2</b>	<b>SE-Unsa x 3 / 4</b>
Menaut-Lourtas, Letowski, Bordes, Audoux, Coussay	Ferret, Vasselín	Gautron, Gilardot, Girême

Déclarations liminaires :  
SNUipp ; FO ; SE-Unsa

#### **Quelques éléments de réponses du DASEN :**

**Socle** : 3 Milliards de revalorisation dont 2 Milliards pour le pacte (Chacun obtient une revalorisation)

**Pacte** : le DASEN a rappelé qu'il s'agissait de volontariat,

- Il est possible de valoriser des missions déjà effectuées (accompagnement au projet)
- volonté des équipes d'identifier les difficultés scolaires pour proposer des réponses.
- C'est le choix des collègues
- Dans le département, le DASEN reconnaît que les stages de réussite et de soutien seront plus envisageables alors que l'aide sur des temps au collège semblent plus complexes à organiser.

Tous les directeurs ont été destinataires d'un diaporama de présentation par les IEN de circonscription.

**Le SE-Unsa a rappelé que si les enseignants savaient identifier les besoins, ce serait bien là encore du temps supplémentaire dans un emploi du temps déjà très chargé.**

Démarche :

Temps 1 : identifier les besoins des élèves dans l'école

Temps 2 : les enseignants qui le souhaitent se portent volontaires

Les directeurs doivent faire remonter les parts au 22 juin suite au conseil des maîtres. Il s'agit uniquement d'un état des lieux à un instant T avec les informations dont ils disposent à ce moment-là.

**Le SE-Unsa a rappelé la difficulté de se projeter pour l'année prochaine avec des équipes très incomplètes encore pour certaines écoles.**

Une nouvelle photo des besoins aura lieu à la rentrée 2023.

**PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des écoles) :**

325 demandes en R22 : 575 candidatures en R23 pour 35 places.

**Carte scolaire :**

Certaines situations d'école sont à suivre en effet avec des effectifs qui ont évolué depuis la carte scolaire. Le Dasen a assuré qu'il ne procéderait qu'à des ouvertures à la rentrée (il reste 8 postes en réserve).

**Enseignants en charge des EBEP** : il y aura de 1 à 3 enseignants ressources par circonscription pour accompagner les collègues qui prennent en charge des EBEP.

---

---

### Recours Congé de formation

**38 mois et 12 jours R23** (calcul selon la masse salariale)

Demandes : 15 demandes pour 94,25 mois – 6 demandes acceptées

**Critères :**

Formation acceptée pour poursuite de diplôme

Intérêt du service

Préparation du concours

Formation déjà engagée

Un recours était demandé, le DASEN a maintenu sa décision.

### Recours temps partiel

**Chiffres temps partiel R23 :**

R21 : 303 demandes (51 % de droit 49 % sur autorisation), R22 : 293 demandes (52 % et 48 %),  
R23 : 284 demandes (51 % de droit et 49 % sur autorisation)

**Sur autorisation : 138 demandes**

38 entretiens pour un projet de refus en mars-avril

26 refus maintenus (20 refus en R22), certaines situations ont été reclassées en demande de droit au regard des nouveaux éléments apportés.

Les avis défavorables les années précédentes ont été acceptés cette année.

La CAPD a étudié 7 demandes de recours temps partiel.

Le SE-Unsa a défendu 3 dossiers. Nous avons rappelé que chaque demande se justifie, les collègues qui font le choix de demander une journée de salaire en moins est un choix délibéré et justifié.

**Au regard des arguments avancés le DASEN a accepté 2 demandes de recours, tous 2 défendus par le SE-Unsa.**

### Questions diverses

**INEAT/EXEAT :**

3 ineats sont déjà validés

Toutes les demandes d'Exeat pour rapprochement de conjoint sont acceptées.

21 demandes d'ineat

16 demandes d'exeat = les refus d'exeats ont déjà été envoyés

Les DASEN essaient de se mettre d'accord avant le 03 juillet pour rendre leur arbitrage.

**Promotions Hors Classe** devraient être connues le 30 juin. Pour rappel 119 promotions en R22.

**STAR** : 21 STAR en R22 (25 candidatures)

15 postes en R23 (28 candidatures) – affectation sur un poste se fera le vendredi 23 juin

**Brigade formation continue** – 6 postes déjà pourvus

**Jeudi 31 août** – Journée d’animation pédagogique sur le thème « enseigner la lecture » à l’ENSIP  
Cette journée permettra de déduire 9h des animations pédagogiques

**Evaluations d’école** – 300 enseignants environ en 22-23

12h seront défalquées sur les 18h des animations pédagogiques

**Mouvement 2023** : 183 enseignants restent à affecter à l’issue de la 1<sup>ère</sup> phase.

**Démissions** : 7 demandes 7 accords

**Ruptures conventionnelles** : 8 demandes et 5 accords

**Demandes de Disponibilité** : 56 demandes 49 accords et 7 refus

**CAPPEI** : 5 départs (1 Rased relationnelle 1 Rased pédagogique 1 Ulis pro 1 Ulis et 1 Unité Enseignement)

**PES** : 34 postes berceaux

**Retrait des jours de grève** : 2 jours par mois au maximum